

## **RPC CONDITIONS ET MODALITÉS STANDARDS**

À moins d'être expressément remplacées par celles d'un contrat signé, les conditions suivantes s'appliquent à tous les échantillons soumis au RPC.

### **AUTORISATION**

- Des échantillons accompagnés d'un formulaire de soumission, d'un bon de commande, d'un devis signé du RPC ou l'équivalent portant mention des analyses demandées sera considérée comme une autorisation de travail.

### **SERVICE PRIORITAIRE**

- Un service d'analyse prioritaire (URGENT) est offert moyennant une entente préalable. Sa disponibilité dépend de la charge de travail du laboratoire au moment de la demande.
- Le service prioritaire peut entraîner un supplément.

### **FOURNITURES D'ÉCHANTILLONNAGE**

- Les contenants d'échantillonnage de sol ou d'eau sont fournis sans frais s'ils sont retournés avec les échantillons à des fins d'analyse. Les contenants supplémentaires pourraient être facturés au prix coûtant.
- Des frais sont demandés pour les contenants et milieux d'échantillonnage de l'air.
- Au besoin et sur demande, des additifs de conservation de grande pureté sont aussi fournis avec les contenants. Toutes les fournitures d'échantillonnage (glacières et blocs réfrigérants) demeurent la propriété du RPC.
- Des frais sont demandés pour d'autres fournitures d'échantillonnage (eau désionisée, méthanol, acétone).

### **CONSERVATION ET ÉLIMINATION DES ÉCHANTILLONS**

- Les échantillons sont conservés par le RPC pour au moins un mois après la communication des résultats d'analyses. Les échantillons seront éliminés après la période de conservation prescrite, à moins d'arrangements préalables avec le RPC pour une conservation prolongée.
- Les échantillons seront soumis à des frais d'élimination équivalant à 1,5 % du prix total de l'analyse.
- Dans le cas d'échantillons dont la dangerosité aura été établie, le RPC peut soit les retourner au client, soit les éliminer conformément à la réglementation appropriée, le client en assumant tous les coûts.

### **TRANSPORT DES ÉCHANTILLONS**

- Sauf convention contraire, les contenants ou autre matériel pour échantillons à livrer au client par service terrestre de messagerie seront envoyés port dû. Les envois urgents sont facturés au prix coûtant.
- Sauf entente contraire, le client est responsable du retour des échantillons et du matériel.

### **SERVICES DE CONSULTATION AUX FINS D'ANALYSE**

- Une consultation normale concernant les méthodes analytiques et l'interprétation des données n'est pas facturée.
- Pour ce qui est des services de consultation comme des réunions avec des tiers et le témoignage de témoins experts, un taux horaire s'applique; il est établi en fonction des intervenants visés et des frais de déplacement et d'hébergement.

### **SOUS-TRAITANCE DE SERVICES**

- Le RPC pourrait sous-traiter des services demandés s'il est dans le meilleur intérêt du client de procéder ainsi; aucune sous-traitance ne s'effectue sans l'approbation préalable du client.

#### **SERVICES ADMINISTRATIFS**

- Le coût d'une analyse comprend l'envoi par fax et une sortie papier du rapport analytique dans un format standard. Des résultats préliminaires, divulgués verbalement ou par écrit, peuvent être communiqués avant le rapport final fait par écrit. Cependant, il faut comprendre que de tels résultats sont provisoires et pourraient être confirmés ou infirmés après la conduite des procédures de révision du laboratoire d'assurance qualité du RPC. Des résultats peuvent aussi être communiqués électroniquement; cependant, seuls les résultats contenus dans le rapport dont la sortie papier est envoyée par fax et par la poste sont considérés comme définitifs.

Sauf entente contraire, des frais administratifs pourraient être demandés pour ce qui suit :

- Des copies supplémentaires du rapport
- Des formats de rapport personnalisés
- Des rapports de niveau III et IV conformes aux exigences états-uniennes
- La fourniture de données brutes et de chromatogrammes
- À la demande du client, la révision ou la modification d'une facture ou d'un rapport non erroné
- La facturation unifiée ou personnalisée
- La récupération de données archivées
- La réédition d'un rapport (sur demande)

#### **PROTOCOLES RELATIFS AUX ÉCHANTILLONS LÉGAUX**

- Le respect intégral du protocole relatif aux échantillons légaux exige le suivi et la documentation détaillés de tous les aspects de la manipulation et de l'analyse des échantillons effectuées dans le laboratoire et entraîne un supplément qui est fonction du projet.

#### **FRAIS MINIMUMS**

- Les analyses chimiques sont soumises à des frais minimums de 25 \$ par demande.

#### **PAIEMENT**

- À moins d'entente préalable, la modalité de paiement de tous les services d'analyse est « net 30 jours », la période étant calculée à partir de la date de facturation.

#### **RESPONSABILITÉ**

- Les tests, inspections ou investigations réalisés par le RPC le sont conformément à des normes professionnelles admises. Ni le RPC ni ses employés ne peuvent être tenus responsables des pertes ou dommages résultant directement ou indirectement d'un manquement, d'une erreur ou d'une omission, et le RPC ne peut non plus être tenu responsable des dommages éventuels (y compris la perte de profits ou d'économies et les dommages consécutifs ou indirects) découlant de l'utilisation des résultats d'analyses communiqués ou pouvant y être liés. Le RPC ne peut sous aucune considération être tenu responsable pour une somme excédant les frais facturés pour la conduite de l'analyse.

#### **AUTRES CONDITIONS**

- Les présentes visent exclusivement leur destinataire et ne peuvent être utilisées par aucune autre partie ni divulguées sans l'accord préalable du RPC.
- Le nom du RPC ne doit pas être utilisé relativement à la vente, l'offre ou la publicité d'un article, d'un procédé ou d'un service.
- Il pourrait être demandé aux nouveaux clients de prouver leur solvabilité à des fins de crédit.

- Le RPC se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter tout travail jusqu'à ce que des arrangements de paiement aient été pris à sa satisfaction.
- Tous les prix sont sous réserve de modifications.

**Le présent document constitue la totalité des garanties, expresses ou implicites.**